



CONTRAT EXPOSANT

MARCHE DE CREATEURS – JEUDI 29 JUILLET 2021

Place Beauregard – 07 240 Vernoux en Vivarais

Coordonnées GPS : 44.89605 – 4.643768

A REMETTRE AVANT LE 15 MAI 2021

Nom de votre enseigne de stand (en lettres capitales):

Nom du responsable:

Adresse:

Code postal: Ville:

Téléphone fixe:

Téléphone portable:

E-mail:

N° de Siret:

N° d'Assurance: Compagnie:

Toute personne participante déclare avoir une assurance professionnelle liée à l'activité proposée lors du Marché des Culotté(e)s. Elle renonce à tous recours contre l'organisateur, qui se retrouve ainsi dégagé de toute responsabilité pour tous les dommages pouvant survenir. Néanmoins, il est obligatoire de joindre une copie de votre **attestation d'assurance** à ce dossier de candidature.

Activité à détailler :

Produits exposés (**joindre impérativement 3 photos couleur présentant votre activité avec photo de stand**) :

Ordre de prix des produits proposés :

Surface du stand: maximum 4 mètre linéaires par 3 mètre de profondeur

Pour un espace différent (moins de mètre linéaire ou plus de profondeur), préciser :

Dans le cas où vous avez besoin de branchement électrique indispensable merci de le préciser (le marché n'est pas en nocturne) :

L'association ne fournit pas de barnum, tables, chaises ou éclairage de stand.

Mode de paiement : 2 chèques bancaires libellés à l'ordre de "Association Les Culotté(e)s", pour rappel :

→ Un chèque de **30 Euros** comprenant l'adhésion (5euros, obligatoire juridiquement) à l'association « Les Culotté(e)s » encaissé lors de l'acceptation du dossier de candidature. (Utilisés pour la frais de communication)

→ Un chèque de **20 Euros** encaissé le jour de l'événement.

11. ANNULATION COVID 19

En cas d'annulation liée au Covid 19 jusqu'à un mois avant la date de la manifestation, **les chèques de 30€ encaissés avant l'événement ne pourront être remboursés. Ceux de 20€, normalement encaissés après l'événement seront détruits.**

Nous tenons à expliquer cette décision : l'événement étant gratuit, les emplacements couvrent uniquement les frais de communication (affiches, flyers, banderoles) et ces outils seront édités un mois avant. En cas d'annulation, ils l'auront été à perte et l'association ne dispose pas des ressources nécessaires pour les couvrir.

Si une annulation devait survenir en lien avec le Covid, et que nous ne mettions pas en place ce genre de chose, nous aurions de grandes difficultés à organiser une édition en 2022.

Afin d'alimenter notre page Facebook, les différents blogs et sites internet, nous vous demandons d'envoyer 2 photos numériques présentant votre activité au mail suivant :

marchedesculottes@gmail.com

Vous autorisez Les Culotté(e)s à utiliser vos photos afin de communiquer sur le Marché de Créateurs des Culottées.

ATTENTION: CES PHOTOS NUMERIQUES NE REMPLACENT PAS LES PHOTOS PAPIERS DEMANDEES POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le contrat de réservation exposant doit être complété, signé et accompagné des 2 chèques à l'ordre de "**Association les Culotté(e)s**"

En signant ce contrat, l'exposant s'engage à respecter toutes les clauses du règlement général ci-joint à ce formulaire.

Dossier de candidature à envoyer à l'adresse suivante:

Association Les Culotté(e)s

2 rue Boissy d'Anglas

07240 Vernoux en vivarais

Fait à:

Le:

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »: